Image not found or type unknown

Non respect des 4 mois pour demander sa retraite

Par **Patrick Perret**, le **08/10/2018** à **16:10**

Bonjour, j'ai enfin reçu mon attestation de carriere longue de la part de la CARSAT demandée début 2018. J'ai demandé le 08/10 ma retraite pour le 01/11/2018, de ce fait je n'ai pas les 4 mois recommandés.
Est-ce que je vais avoir le versement de ma retraite à partir du 01/11 avec du retard ou vais-je toucher ma retraite dans 4 mois ?
Merci

Par **P.M.**, le **08/10/2018** à **16:38**

Bonjour,

A ma connaissance, ce qui compte c'est la date de réception de la lettre recommandée avec AR sous réserve de confirmation par la CARSAT, le non-respect du délai recommandé ne peut avoir pour conséquence qu'un retard dans le versement de la retraite prise en compte à bonne date…
Je vous rappelle que normalement vous devez respecter un préavis vis à vis de l'employeur si vous êtes toujours salarié...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés